

COMPTE-RENDU DETAILLE

BUREAU

DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MARNE CONFLUENCE 15 JUIN 2012 A SAINT MAUR DES FOSSES

▪ COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS SYNDICAT MARNE VIVE NOISY-LE-GRAND CONSEIL GENERAL 93 SMAM	M. LEROY - Président de la CLE M. MIERSMAN - 1 ^{er} adjoint au Maire de Noisy-le-Grand - Vice-Président de la CLE MME BERNARD - Vice-Présidente du CG 93 - Présidente de la commission « Aménagement » M. CALVET - Président du SMAM - Président de la commission « Milieux Naturels »
ABSENTS EXCUSES SIAM VILLE DE PARIS CONSEIL GENERAL 94	M. CHAPRON - Président du SIAM - Vice-Président de la CLE - Président de la commission « Qualité » MME CHARNOZ - Conseillère de Paris - Vice-Présidente de la CLE M. ROSSIGNOL - Vice-Président du CG 94 - Vice-Président de la CLE

▪ COLLEGE DES USAGERS

CD AVIRON 94 ASSO AU FIL DE L'EAU ASSO RENARD CD CANOE KAYAK 94	M. BARBARIN - Président du Schelcher Aviron - Président de la commission « Usage » M. ACHART - Président de l'association Au Fil de l'Eau M. ROY - Président de l'association RENARD M. CHERY-DROUET - Vice Président du CDCK94
--	--

▪ COLLEGE DE L'ETAT

AESN MIISE PPC ABSENTE EXCUSEE DRIEE IDF	M. MERLET - Directeur territorial Paris proche couronne MME MAYET - Chargée de mission UT Eau MME DERUMIGNY - Chargée de mission SAGE
---	---

▪ Etaient également présents :

SOUS PREFECTURE DE NOGENT VILLE DE PARIS CONSEIL GENERAL 94 CONSEIL GENERAL 93 SYNDICAT MARNE VIVE ADAGE Environnement EGIS Eau	M. CRAPLET - Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne MME TORREZ - Chargée de mission MME LE TOUX - Chef de la section politique de l'eau (DSEA) M. BREUIL - Chef du service hydrologie urbaine et environnement (DEA) M. DEBARRE - Animateur SAGE Marne Confluence MME BEYELER - Chargée de mission auprès du Président MME NAUD - Animatrice contrat de bassin M. LEGUY - Directeur M. SATIN - Chef de projet
---	--

Ouverture de la séance

M. LEROY (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 15h10.

POINT N° 1 : AVANCEMENT DE LA REDACTION DE L'ETAT DES LIEUX DU SAGE

M. LEROY (Président de la CLE) rappelle brièvement le travail réalisé depuis 1 an et demi (installation des commissions thématiques, collecte des études/données, visites de terrain, etc.) et en particulier depuis le recrutement du groupement de bureaux d'études, en novembre 2011 (8 commissions thématiques, 40^{aine} d'entretiens, synthèse des données et rédaction du rapport d'état des lieux).

Une partie de ce travail est désormais consultable, pour les membres du Bureau, via la plateforme collaborative du SAGE. Les chapitres restant seront mis en ligne au fur et à mesure.

Le Bureau prend acte de cet avancement et autorise le groupement à diffuser aux membres de la CLE les chapitres du rapport validés par le Syndicat Marne Vive.

POINT N° 2 : PROCESSUS DE VALIDATION DE L'ETAT DES LIEUX

M. LEROY (Président de la CLE) présente le calendrier de validation de l'état des lieux :

	Date	Objet
BUREAU	15 juin	Avancement de l'état des lieux (EdL), préparation de la CLE
	> 15 juin	Mise en ligne sur la plateforme collaborative du projet d'état des lieux (<i>parties rédigées</i>)
CLE	3 juillet	Présentation EdL, échange avec CLE sur les principaux enseignements et manques identifiés
	Mi-juin à mi-août	Relecture et intégration des apports : => <i>consultation de la CLE et des membres des commissions thématiques sur le rapport d'EdL</i>
	Mi-août/fin août	Envoi du rapport d'EdL finalisé aux membres de la CLE
CLE	25 Septembre	Approbation de l'EdL

Dans sa rédaction, l'état des lieux est donc encore « ouvert », avec des questions d'analyse et d'interprétation qui se posent et qui demandent une relecture de la part des participants au SAGE.

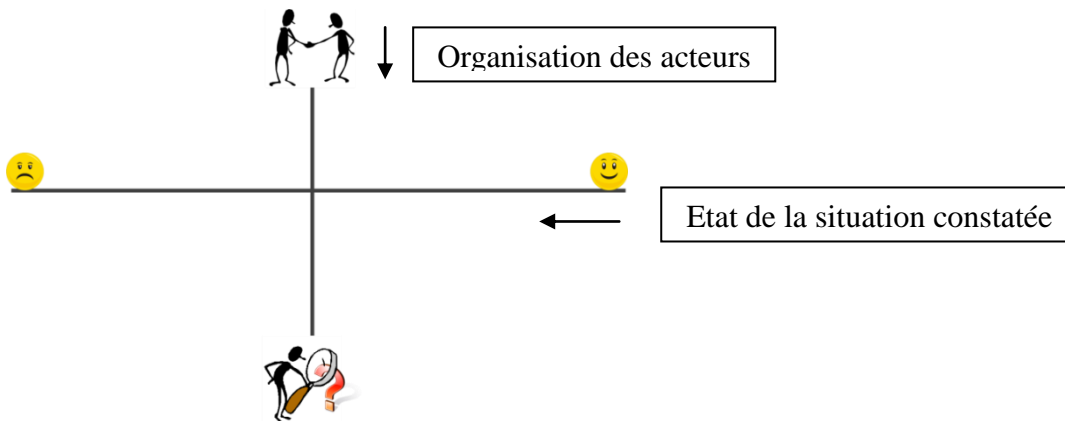
Le Bureau approuve ce processus de validation de l'état des lieux.

POINT N° 3 : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ETAT DES LIEUX DU SAGE

Les faits saillants de l'état des lieux

L'état des lieux a permis d'établir pour chaque thème un état (plus ou moins satisfaisant) de la

situation constatée sur le territoire du SAGE - axe horizontal - et d'apprécier l'organisation des acteurs dans la gestion de ces thèmes (jeu d'acteurs clair ou au contraire peu structuré) - axe vertical.



Ce travail analytique nous alerte sur la rédaction parfois difficile des thèmes situés sous l'axe horizontal car faisant l'objet d'une description partielle ou hétérogène entre les territoires (à titre d'exemple, les activités de loisirs sur les affluents de la Marne et sur leurs berges sont décrites de façon morcelée ; même chose pour les continuités écologiques dont les connaissances sont encore très incomplètes ; la qualité des rivières par temps de pluie fait aussi partie des sujets peu étudiés par les acteurs locaux ; enfin, la prise en charge éclatée de la question des crues majeures ne facilite pas non plus l'analyse de cet enjeu).

=> se référer au diaporama de la réunion pour consulter les grilles par « grand thème »

Le lecteur de l'état des lieux doit donc avoir une vigilance particulière sur ces thématiques pour confirmer ou infirmer l'interprétation qui en a été faite.

Concernant le thème « Usages », le bureau d'études précise que l'état des lieux expose la situation telle qu'elle est ressentie par les usagers. Ce sera lors des phases ultérieures (diagnostic, scénarios) que le SAGE devra juger de cette situation et faire des choix (statut quo ou évolution de la situation ?). L'état des lieux établit donc les manques/les attentes des usagers plus que les conflits.

M. CALVET (SMAM) évoque la pratique du quad à proximité de l'étang du Coq comme pénalisante pour les milieux naturels. C'est une activité qui doit être également prise en compte bien que mineure par rapport aux autres.

La voile ainsi que le transport de passagers sur la Marne doivent également être abordés.

Concernant le thème « Milieux naturels », l'ensemble des sujets sont abordés. Cependant, la problématique des espèces invasives, qui n'apparaît pas dans la présentation, doit être traitée avec plus d'acuité (état de la connaissance, quelle prise en compte de cette problématique par les acteurs locaux, quelle gestion ?).

Concernant le thème « Qualité », le problème de l'assainissement par temps de pluie est confirmé par le Bureau. L'effort doit en priorité porter sur les « petites pluies » qui peuvent avoir un impact chronique sur la qualité des rivières. En effet, les pluies plus importantes ont certes aussi un impact sur la qualité mais de façon beaucoup moins fréquente, ce qui n'affecte pas de la même façon le « bon état » des rivières.

M. ROY (Asso RENARD) indique que les pollutions constatées sur le territoire doivent faire l'objet d'une déclaration de pollution auprès de la préfecture. Ces informations pourraient alimenter l'état des lieux et/ou le diagnostic.

Certaines informations ont été transmises de façon partielle sur le territoire du SAGE. C'est le cas des taux de conformité des branchements par exemple. Cette hétérogénéité des données

transmises relève en partie de la gouvernance éclatée de l'assainissement sur le territoire et des différences d'avancement des collectivités compétentes sur ces sujets. L'analyse de ces indicateurs à l'échelle du SAGE est donc limitée.

Concernant le thème « Aménagement », il est indiqué l'importance d'aborder le sujet de « l'eau dans la ville » (lacs, étangs, bassins de rétention, etc.) mais aussi de préciser là où elle a complètement disparu.

Les perspectives d'évolution du territoire sont aujourd'hui difficiles à apprécier avec les Contrats de développement territorial (CDT) en cours d'élaboration (dans le cadre du Grand Paris) et la révision à venir de nombreux PLU. Les impacts potentiels sur l'eau sont d'autant plus compliqués à évaluer. Le lien entre aménagement du territoire et risques liés à l'eau (inondations, ruissellement urbain) n'est donc que suggéré dans l'état des lieux, sous forme de point de vigilance, sans pouvoir en apprécier l'impact.

Sur le sujet des inondations, **M. CRAPLET (Sous-Préfet de Nogent)** note que l'absence de crue majeure récente n'incite pas à une prise en compte de cette problématique par les communes. L'état des lieux du SAGE ou ses phases ultérieures pourraient faire émerger les points critiques sur le territoire (zones de fragilité des réseaux, des murettes anti-crues, etc.) à prendre en compte par les aménageurs dans leurs projets urbains. Les responsabilités individuelles sur ce sujet sont relativement faibles mais en s'additionnant ont une importance majeure. Il doit donc y avoir une prise de conscience collective de cet enjeu et une mobilisation générale des acteurs en conséquence. Ces aspects doivent être développés dans l'état des lieux.

Les sujets qui interrogent le rôle futur du SAGE et le positionnement futur de la CLE

Dans le mouvement actuel d'élaboration des CDT et de révision de nombreux PLU, le Bureau note l'intérêt à ce que le SAGE soit associé à ces démarches, même en phase d'élaboration. Cette veille a vocation à s'assurer de la prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement et éviter des répercussions irrémédiables pour les milieux aquatiques. Le Bureau ajoute qu'il convient de se concentrer sur les territoires à enjeux vis-à-vis de l'eau.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) indique que les CDT sont encore en gestation. Seuls des « plans guide » sont à ce jour élaborés, qui donnent de grandes orientations. Ce n'est qu'en phase opérationnelle des CDT que nous en saurons plus sur la gestion de l'eau envisagée dans le cadre de ces aménagements. Le SAGE doit donc cibler ses interventions et être associé au bon moment. Par exemple, il pourrait être tenu informé à l'occasion des évaluations environnementales des CDT. De même, le SAGE pourrait être personne publique associée sur des PLU avec des enjeux forts liés à l'eau et à la rivière.

M. MERLET (AESN) rappelle que la CLE ne se réunit que 2 à 3 fois par an, avec un ordre du jour souvent chargé. Il est difficilement envisageable d'émettre des avis de la CLE sur ces sujets. L'idée pourrait néanmoins être de constituer une « commission retreinte » mandatée par la CLE qui se chargerait de suivre ce type de dossier.

Mme BERNARD (CG93) estime que le SAGE ne doit pas se positionner dans une démarche de contrainte mais d'accompagnement. Il faut établir un partenariat entre les acteurs de l'eau et les aménageurs / services d'urbanisme pour espérer avoir des résultats constructifs.

M. SATIN (Bureau d'étude EGIS Eau) complète ces propos en proposant que le SAGE se positionne dans une recommandation de moyens auprès des collectivités et des aménageurs.

Il est conclu qu'un courrier sera prochainement adressé au Préfet coordonnateur de bassin, qui pilote les CDT, pour demander d'associer le SAGE aux réflexions en cours.

De manière plus générale, un échange est tenu sur le caractère plus ou moins contraignant que doit avoir le SAGE, in fine. Il ressort que l'enjeu sera surtout de définir des règles partagées par tous, qui répondent aux objectifs qui auront été fixés, et à être pragmatique pour que le SAGE soit bien mis en œuvre.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 4 : EVALUATION DES MANQUES DE CONNAISSANCES ET DES BESOINS EN ETUDES COMPLEMENTAIRES

Le travail d'état des lieux du SAGE a permis de pointer certains **manques de connaissances** dans différents domaines. Ce constat étant établi, le Bureau puis la CLE doivent évaluer le caractère plus ou moins pénalisant de ces manques pour l'élaboration du SAGE et par la même occasion s'il y a urgence à lancer une étude spécifique. De plus, la question du portage des études identifiées doit aussi être débattue par la CLE.

Les propositions présentées au Bureau figurent sur le diaporama exposé en séance.

M. ROY (Asso RENARD) note que, dans la logique de bassin qui s'applique à la gestion de l'eau, il y aurait intérêt à repérer les zones où il est possible de faire de la rétention / infiltration des eaux pluviales.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) demande à ce que soit étudiée, en plus des continuités écologiques, la continuité de la navigation (pour le passage des canoës par exemple) au niveau des obstacles identifiés.

Le Bureau convient qu'il s'agit de simples propositions d'études complémentaires, qui seront à affiner ultérieurement avec les partenaires compétents. Elles seront présentées comme tel lors de la prochaine réunion de la CLE.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 5 : DISCUSSION SUR LA METHODE POUR LA PHASE DIAGNOSTIC DU SAGE

L'état des lieux du SAGE a permis une mise à plat experte et neutre des connaissances sur le territoire. La phase de diagnostic qui suit a vocation à **apporter un regard plus analytique et stratégique de la situation**, en identifiant les enjeux auxquels le SAGE doit répondre.

Cette phase doit ainsi favoriser l'expression de la vision qu'a chaque acteur du territoire pour mettre en évidence les convergences ou divergences d'objectifs et de projets qu'ont ces acteurs. Elle permettra aussi d'identifier les conflits existants ou potentiels, sur les principaux enjeux liés à l'eau, aux milieux et aux usages.

Cette phase requiert donc une **approche radicalement différente de la précédente**, qui se traduit par des modes d'animation et d'analyse adaptés, qui offrent de larges temps d'échange et de formulation des enjeux aux participants. Les prochaines commissions thématiques devront donc se tenir **sur une journée entière** afin de mener de véritables séances de travail collectif.

Le Bureau prend acte de ces nouvelles dispositions. Il demande que l'organisation et le déroulement de ces réunions, assez ambitieux, soit précisé dans les prochains mois pour optimiser ces temps de travail.

POINT N° 6 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DES DEUX PROCHAINES REUNIONS DE LA CLE

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Le Bureau approuve à l'unanimité l'ordre du jour des deux prochaines réunions de la CLE.

M. LEROY (Président de la CLE) remercie les participants et lève la séance à 17h50.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY